



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/42/2/Rev.1
23 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 115 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale :
aspects touchant le programme et le budget - mise à jour du
rapport intérimaire du Secrétaire général (A/42/234)

Rapport du Secrétaire général

INTRODUCTION

1. En présentant son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, le Secrétaire général a clairement indiqué que ses propositions se fondaient sur la structure qui était celle du Secrétariat à la fin de 1986, malgré les changements déjà amorcés et les autres changements prévus en application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale relative à l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Il fallait en effet respecter le processus établi pour l'élaboration du budget, et présenter le projet de budget-programme au Comité du programme et de la coordination (CPC) et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans les délais prévus, ce qui supposait que l'on commence à élaborer les propositions budgétaires avant que l'Assemblée générale ait achevé d'examiner le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/, où sont préconisés les divers changements et réformes entrepris ou envisagés.

2. Dans son rapport intérimaire sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale (A/42/234), le Secrétaire général a défini les grandes lignes d'un certain nombre de réformes qu'il a déjà entreprises en application de cette résolution. Lorsqu'ils ont examiné le projet de budget-programme, le CPC et le CCQAB ont été informés en termes généraux des incidences de ces réformes sur les unités administratives, sur leurs fonctions et sur les ressources qui leur sont

affectées. Le CPC a recommandé que le Secrétaire général fournisse à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité à la reprise de sa session, des renseignements à jour sur l'application de la résolution 41/213, entre autres sur les aspects touchant le programme et le budget, et a reporté l'approbation définitive de certains chapitres du budget à la reprise de sa vingt-septième session. Le CCQAB a recommandé, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 1988-1989 2/, que les Etats Membres soient tenus au courant de l'état d'avancement des réformes par une mise à jour du rapport intérimaire du Secrétaire général, qui pourrait comporter en annexe un état détaillé des incidences budgétaires des réformes déjà effectuées sur les prévisions initiales pour l'exercice biennal 1988-1989 3/. Le présent rapport donne des renseignements plus complets et plus détaillés, en ce qui concerne le programme et le budget, sur les réformes déjà entreprises, qui sont esquissées à grands traits dans le rapport intérimaire du Secrétaire général, dans la mesure où elles affectent le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.

3. Les présentes propositions budgétaires supposent que le nombre, le classement et la répartition des postes du Secrétariat ne seront pratiquement pas modifiés; elles tiennent toutefois compte de l'objectif fixé par l'Assemblée générale pour les réductions des effectifs, un taux de rotation du personnel plus élevé que d'ordinaire - 12,5 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 7,5 % pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées - ayant été appliqué pour chaque chapitre du budget. Le Secrétaire général a l'intention de réduire méthodiquement les effectifs et les autres dépenses conformément aux réformes mises en oeuvre, mais il est difficile de quantifier de manière précise ces réductions à un stade où le processus de réforme ne fait que commencer. D'autres changements sont prévus à la suite des travaux de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Cette étude, notamment l'examen du Département de l'administration et de la gestion, du Département de l'information et des secteurs économique, humanitaire et social, y compris celui des droits de l'homme, ne sera pas achevé en 1987. Ses résultats en ce qui concerne le programme et le budget seront pris en considération comme il convient dans les montants estimatifs révisés qui seront présentés au cours de 1988. Par conséquent, et pour conserver à la présentation du budget son unité et sa cohérence, les changements apportés aux propositions du Secrétaire général, dont on trouvera ci-après une brève description, suivent les mêmes principes que la présentation initiale et n'entraînent aucun changement net du montant global du projet de budget. Les renseignements ne concernent que les chapitres du projet de budget-programme qui sont affectés par les réformes décrites dans le rapport intérimaire du Secrétaire général ou qui figurent dans le projet d'ordre du jour de la reprise de la session du CPC. Les modifications sont indiquées avec des renvois aux différents chapitres concernés et l'annexe contient des tableaux récapitulatifs qui indiquent le transfert net de ressources proposé entre chapitres du budget ainsi que le projet de budget-programme révisé, présenté chapitre par chapitre. Afin d'éviter les répétitions, les détails concernant les transferts de ressources proposés sont donnés au titre des chapitres du budget sur lesquels ces ressources doivent être prélevées.

CHAPITRE PREMIER. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE

4. Les réformes entreprises par le Secrétaire général en application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, telles qu'elles sont esquissées à grands traits dans son rapport intérimaire (A/42/234), affectent les sections 2, 3, 6, 7, 8, 9 et 10 de la partie B (Direction exécutive et administration) du chapitre premier et impliquent également la création d'un Bureau de la recherche et de la collecte d'informations. Le détail des incidences de ces changements sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 pour ce qui est des ressources est donné ci-après.

1.B.2. Cabinet du Secrétaire général

[Voir également : chap. 1.B.12, par. 16]

5. Le regroupement dans le nouveau Bureau de la recherche et de la collecte d'informations des fonctions de recherche et d'information dans le domaine politique entraînera le transfert de deux postes d'administrateur (1 P-4 et 1 P-3) et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes).

1.B.3. Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services du Secrétariat (y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale et la Division des affaires du Conseil économique et social et des services du Secrétariat)

[Voir également : chap. 8, par. 40, et chap. 1.B.10, par. 12]

6. Le soin de fournir les services techniques de secrétariat nécessaires pour les réunions des organes intergouvernementaux et les réunions connexes ainsi que les conférences spéciales, qui incombait auparavant au Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, maintenant supprimé, a été confié à la nouvelle Division des affaires du Conseil économique et social et des services du Secrétariat. Les sous-programmes ci-après figureront à l'alinéa d) du paragraphe 1.74 :

d) Services techniques de secrétariat pour les réunions des organes intergouvernementaux et les réunions connexes dans les domaines économique et social :

Sous-programme 1. Services à fournir pour les réunions

Eléments de programme :

1.1 Préparatifs et services techniques de secrétariat pour les réunions des organes intergouvernementaux et les réunions connexes (60 environ), ainsi que des conférences spéciales (y compris les réunions et consultations officielles, qui peuvent être bien plus nombreuses que les réunions officielles)

- 1.2 Etablissement de rapports sur les travaux, les résolutions et les décisions des organes intergouvernementaux, et suivi de ces travaux, résolutions et décisions

Sous-programme 2. Planification du programme, du calendrier et de la documentation et contrôle de la rédaction

Eléments de programme :

- 2.1 Planification du programme et du calendrier
- 2.2 Planification, contrôle et suivi de la documentation
- 2.3 Contrôle de la rédaction

Le transfert de ces fonctions entraînera un transfert à ce chapitre de la plupart des ressources prévues au chapitre 8 du projet de budget-programme pour 1988-1989.

7. La responsabilité de la coordination de tous les programmes de l'ONU relatifs aux drogues, précédemment confiée au Secrétaire général adjoint, sera désormais assumée par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Cela n'entraînera toutefois aucun transfert de ressources.

1.B.6. Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales

[Voir également : chap. 3, par. 26]

8. Les fonctions de ce bureau ont été confiées au nouveau Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle. Par conséquent, toutes les ressources relatives à ce programme, à savoir trois postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 SGA, 1 D-2 et 1 P-3) et trois postes d'agent des services généraux (autres classes) ainsi qu'un montant de 65 800 dollars au titre des autres objets de dépense, seraient transférées au chapitre 3 (Affaires politiques, tutelle et décolonisation). La présente section du chapitre premier serait alors supprimée.

1.B.7. Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique

[Voir également : chap. 3, par. 26]

9. L'administration de ces programmes sera dorénavant du ressort du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sauf dans les cas où le caractère politiquement délicat d'un programme nécessitera des arrangements différents. En attendant l'examen global des arrangements prévus dans ce domaine et afin de maintenir une certaine cohérence dans la présentation de ce budget-programme transitoire, on propose que les ressources relatives au Groupe, à savoir six postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 poste permanent D-2, 1 poste temporaire D-1, 3 postes temporaires P-5 et 1 poste temporaire P-4) et sept postes temporaires d'agent des services généraux (autres classes) ainsi qu'un

montant de 444 400 dollars au titre des autres objets de dépense, soient transférées au chapitre 3 (Affaires politiques, tutelle et décolonisation). La présente section du chapitre premier serait alors supprimée.

1.B.8. Bureau des activités opérationnelles hors Siège et activités d'appui externe

[Voir également : chap. 1.B.12, par. 16, et chap. 28, par. 44]

10. Les activités du Bureau relatives à la diffusion d'informations seront prises en charge par le nouveau Bureau de la recherche et de la collecte d'informations, dans la section B.12 du chapitre premier, et ses autres fonctions seront transférées au Département de l'administration et de la gestion. On propose en conséquence que quatre postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (1 SSG, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2/1) et quatre postes de la catégorie des services généraux (autres classes) soient transférés au nouveau bureau ainsi qu'un montant de 45 400 dollars, sous la rubrique Autres objets de dépense, et que neuf postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 3 P-2/1) et 12 postes de la catégorie des services généraux (autres classes), ainsi qu'un montant de 13 000 dollars, soient transférés au chapitre 28D (Bureau des services généraux, Siège) sous la rubrique Autres objets de dépense. La présente section du chapitre premier serait alors supprimée.

1.B.9. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

[Voir également : chap. 23, par. 41]

11. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève a été chargé de superviser des activités relatives aux droits de l'homme. Les ressources prévues pour ces activités sont inscrites au chapitre 23 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. Il n'est proposé aucune révision à la présente section du chapitre premier.

1.B.10. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne

[Voir également : chap. 1.B.3, par. 7, et chap. 6, par. 37]

12. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne a été chargé des activités des Nations Unies relatives à la politique et au développement dans le domaine social. Les crédits prévus pour ces activités seront inscrits à un nouveau chapitre 6B dans le cadre du titre IV (Activités économiques, sociales et humanitaires) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, auquel seront transférées les ressources initialement prévues au chapitre 6 (Département des affaires économiques et sociales internationales). Le Directeur général a aussi été chargé de la coordination de tous les programmes des Nations Unies relatifs aux stupéfiants pour lesquels des ressources sont prévues au chapitre 20 (Contrôle international des drogues). Aucune révision n'est proposée pour la présente section du chapitre premier.

1.B.12. Bureau de la recherche et de la collecte d'informations

[Voir également : chap. 1.B.2, par. 5; chap. 1.B.8, par. 10; chap. 2A.B, par. 18; chap. 3, par. 26; et chap. 27, par. 42]

13. Le Secrétaire général est investi des responsabilités relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, en vertu de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies ainsi que dans le cadre des tâches politiques spéciales que lui confie le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. La collecte, l'analyse et la diffusion régulières et effectives des informations pertinentes jouent un rôle essentiel dans l'exécution de ces tâches. Ces informations permettent au Secrétaire général de suivre l'évolution des situations qui constituent un danger réel ou potentiel pour la paix et de fournir à temps au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale une base solide pour leurs délibérations.

14. Afin d'accroître l'efficacité de ces travaux, le Secrétaire général a créé le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations, de manière à rationaliser et à regrouper les activités relatives à l'information dans le domaine politique, comme l'Assemblée générale l'a recommandé dans sa résolution 41/213. Le Bureau sera chargé de collecter et de mettre à jour les informations, de concevoir et de coordonner l'étude et l'évaluation des tendances mondiales confiées aux différents départements chargés d'affaires politiques, et d'entreprendre, en coordination avec les autres départements, des recherches spéciales répondant aux besoins immédiats du Secrétaire général. En outre, il recevra, regroupera et transmettra au Secrétaire général et à ses conseillers les informations de nature politique émanant des médias et des centres d'information des Nations Unies.

15. Le Bureau réunira des fonctions précédemment attribuées au Cabinet du Secrétaire général et au Bureau des activités opérationnelles hors Siège et activités d'appui externe (chapitre premier), ainsi qu'au Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation (chap. 3), au Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité (chap. 2A) et au Département de l'information (chap. 27). Ce regroupement des fonctions permet de réunir des activités qui relevaient de différents programmes dans le plan à moyen terme pour la période 1984-1989 et qui seront regroupés dans le projet de plan à moyen terme pour la période 1990-1995. On trouvera ci-après une présentation des programmes; il convient de noter que les résultats du travail du Bureau sont à usage interne et ne constitueront donc pas des "produits finals" au sens strict.

Sous-programme 1. Information, recherche, évaluation et alerte avancée

a) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/39/6), paragraphe 4.62 à 4.65; Article 99 de la Charte; résolution 41/70 de l'Assemblée générale.

b) Eléments de programme :

1.1 Collecte et présentation des informations

Cet élément consiste à tenir à jour les informations actuellement stockées dans les systèmes de données; coordonner et intégrer les sources de données internes et les autres banques de données du système des Nations Unies et

d'ailleurs concernant les questions politiques, afin d'assurer la disponibilité complète des informations pertinentes non secrètes; entretenir des relations avec les institutions de recherche, les associations et les universités afin de se tenir au courant des recherches portant sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, et préparer périodiquement des exposés succincts.

1.2 Coordination et développement de la recherche et de l'évaluation

Cette activité consiste à développer et à coordonner l'évaluation des tendances mondiales ayant pour source les différents départements politiques; à coordonner l'établissement périodique d'études concernant un pays, une région, une sous-région ou une question donnée, en consultation avec les bureaux chargés des fonctions de négociation et de règlement des conflits; et à effectuer des recherches et des évaluations, en coordination avec d'autres départements, pour répondre aux besoins immédiats du Secrétaire général.

1.3 Alerte avancée

Cette activité consiste à alerter immédiatement le Secrétaire général au sujet de l'évolution de certaines situations et à surveiller les facteurs susceptibles de provoquer des courants de réfugiés ou de créer des situations d'urgence analogues, ainsi qu'à préparer des plans d'action pour y répondre.

Sous-programme 2. Diffusion des informations et activités d'information à l'intention des centres d'information des Nations Unies

a) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6), paragraphe 9.8, et (A/39/6), paragraphe 1.12.

b) Eléments de programme :

2.1 Diffusion des informations

Cette activité consiste à recevoir, à regrouper et à transmettre au Secrétaire général et à ses collaborateurs les informations politiques non secrètes émanant des médias et des centres d'information des Nations Unies et concernant les faits nouveaux ayant des incidences sur la paix et la sécurité, et à préparer à l'intention du Secrétaire général des résumés des commentaires de la presse mondiale au sujet des événements internationaux.

2.2 Activités d'information à l'intention des centres d'information des Nations Unies

Cette activité consiste à informer les centres d'information des Nations Unies des principaux événements politiques survenus à l'Organisation des Nations Unies.

Sous-programme 3. Appui au programme

a) Référence : Ce sous-programme n'entre pas dans le cadre du plan à moyen terme.

b) Eléments de programme :

3.1 Formulation et gestion du programme

3.2 Services d'édition et de rédaction

Cette activité suppose la rédaction et la publication des déclarations, messages et rapports officiels du Secrétaire général.

16. La question des effectifs nécessaires à l'exécution de ce programme de travail a fait l'objet d'un examen interne et les postes proposés ont été dûment classés. Le tableau d'effectifs qui en est résulté comprend 21 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 21 postes d'agent des services généraux. Lorsqu'on a comparé ces besoins aux propositions initiales de dotation en effectifs des départements et bureaux touchés par le transfert de fonctions au Bureau de la recherche et de la collecte d'informations, on a recensé au total, aux fins de redéploiement, 15 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 2 P-3 et 2 P-2/1) et 21 postes d'agent des services généraux (autres classes). La situation concernant les six postes d'administrateur aux classes appropriées qui n'ont pas encore été recensés sera suivie de près et les résultats de cet examen seront indiqués ultérieurement. Entre-temps, le Bureau entamera l'exercice biennal avec les effectifs réduits indiqués ci-dessus.

CHAPITRE 2A. AFFAIRES POLITIQUES ET AFFAIRES DU CONSEIL
DE SECURITE; MAINTIEN DE LA PAIX

17. Les réformes que le Secrétaire général a entreprises en application de la résolution 42/213 de l'Assemblée générale, telles que décrites à grands traits dans son rapport intérimaire (A/42/234), touchent les sections B, C et D du chapitre 2A. Les aspects de ces changements sur le plan de la programmation et du budget sont indiqués ci-après dans leurs grandes lignes.

2A.B. Département des affaires politiques et des affaires
du Conseil de sécurité

[Voir également : chap. 1.B.12, par. 15; chap. 2A.C, par. 22;
et chap. 2.B, par. 24]

18. Comme indiqué plus haut, parmi les modifications opérées dans le secteur politique figure la création, au titre du chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, du Bureau de la recherche et de la collecte d'informations, qui sera chargé de rationaliser et de regrouper les activités d'information dans le domaine politique, conformément aux recommandations faites par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213. Dans le cadre de ce

regroupement, les fonctions en matière d'information assumées jusqu'ici par la Section de la coordination et de l'information politique, qui relève du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité (voir al. 2A.11 g) du projet de budget-programme), seraient transférées au nouveau Bureau de la recherche et de la collecte d'informations (chapitre premier), ainsi que trois postes d'administrateur (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2/1) et quatre postes d'agent des services généraux (autres classes). En outre, le titre de la section 2A.B.1 serait modifié pour devenir "Direction exécutive et administration : Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité (y compris la Section de la coordination et de l'administration)".

19. Pour permettre le regroupement des services fonctionnels concernant les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale qui ont trait aux zones et régions de paix et de coopération, le Secrétaire général a décidé de charger le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité d'assurer pour l'essentiel les services fonctionnels du Comité spécial de l'océan Indien. Cette décision a des conséquences au niveau de la programmation de l'élément de programme 2.3 (Paix, sécurité et coopération en ce qui concerne les mers et les océans) et du sous-programme 2 (Services touchant les affaires politiques et la sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. Les produits iii) et iv) seront supprimés et un nouvel élément de programme (2.4) sera ajouté.

20. Le Secrétaire général a également indiqué que la plupart des aspects des travaux sur les questions maritimes ont été regroupés et confiés au Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer. La description de l'élément de programme 2.3 du chapitre 2A.B devrait être modifiée de manière à faire ressortir plus nettement cette délimitation des responsabilités. Les nouveaux textes proposés pour les éléments de programme 2.3 et 2.4 sont les suivants :

2.3 Sécurité, coopération et zones de paix à l'échelon régional

Produits :

i) Fourniture de services fonctionnels pour deux sessions de la Première Commission de l'Assemblée générale (deuxième semestre de 1988 et deuxième semestre de 1989) sur les questions suivantes : zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud; b) Antarctique; c) renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne;

ii) Rapports de la Première Commission à l'Assemblée générale sur les questions ci-dessus (trois rapports par an, deuxième semestre de 1988 et deuxième semestre de 1989);

iii) Environ six rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale, comme suite aux décisions des organes délibérants (trois rapports par an, deuxième semestre de 1988 et deuxième semestre de 1989).

Activités intermédiaires :

i) Etablissement d'études analytiques et d'évaluations périodiques sur les aspects politiques et de sécurité des faits nouveaux touchant la sécurité et les zones de paix à l'échelon régional, à l'intention du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires du Secrétariat (une trentaine durant l'exercice biennal, au cours des deux semestres de chaque année);

ii) Fourniture de services consultatifs, à des Etats Membres, selon que de besoin, sur des questions concernant la sécurité et les zones de paix à l'échelon régional;

iii) Participation à des réunions, colloques et séminaires internationaux portant sur des questions politiques relatives à la sécurité et aux zones de paix à l'échelon régional (environ quatre réunions et rapports durant l'exercice biennal, au cours des deux semestres de chaque année).

2.4 Comité spécial de l'océan Indien

Produits :

i) Services fonctionnels nécessaires pour au moins deux sessions par an du Comité spécial de l'océan Indien (1988 et 1989);

ii) Rapports du Comité spécial à l'Assemblée générale (quatrième trimestre de 1988 et 1989);

iii) Services fonctionnels nécessaires pour le Groupe de travail du Comité établi en 1986;

iv) Rapports du Groupe de travail au Comité;

v) Préparation et services fonctionnels de la conférence sur l'océan Indien (si elle est convoquée en 1988-1989).

Cela suppose une révision du chapitre 2B (Affaires de désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, mais les changements de programmation n'entraînent aucun redéploiement de ressources.

2A.C. Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer

[Voir aussi : chap. 2A.B, par. 20, et chap. 6, par. 33]

21. Comme il est indiqué plus haut, le Secrétaire général a décidé de regrouper la plupart des activités relatives aux affaires maritimes dans le Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer, devenu le Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer. Les fonctions remplies par le Service de l'économie et de la technologie des océans du Département des affaires économiques et sociales internationales (chap. 6) seraient donc transférées au présent chapitre ainsi que les ressources nécessaires, à l'exception de celles qui

sont liées à la mise en valeur des ressources marines et aux données maritimes fournies pour l'Etude sur l'économie mondiale. En conséquence, les activités nécessaires pour exécuter le programme 1 (Questions liées au droit de la mer) et la plus grande partie du programme 2 (Aspects économiques et techniques des affaires de la mer) du chapitre 25 (Affaires de la mer) du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6/Add.1) seraient regroupées dans ce chapitre. Le programme d'activité actuel s'intitulerait désormais "2. Programmes d'activité a) Questions liées au droit de la mer" et un nouveau programme d'activité comprenant l'essentiel des activités actuellement prévues dans le cadre du programme 3 (Aspects économiques et techniques des affaires de la mer) du chapitre 6 serait inscrit au présent chapitre sous la forme suivante :

b) Aspects économiques et techniques des affaires maritimes

Sous-programme 1. Promotion de la planification et de la gestion des ressources des zones côtières et des zones économiques exclusives

a) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 25.35 à 25.39.

b) Eléments de programme :

1.1 Tendances économiques et techniques et faits nouveaux dans le domaine des affaires de la mer

Produit intermédiaire : Contribution à un rapport au Conseil économique et social sur les tendances économiques et techniques et les faits nouveaux dans le domaine des affaires de la mer (troisième trimestre de 1989).

1.2 Méthodes d'évaluation et de mise en valeur des ressources marines et côtières

Produit : Publication technique : Critères et méthodes de planification et de gestion des ressources marines (quatrième trimestre de 1989).

1.3 Techniques et technologie pour la mise en valeur des zones côtières dans les pays en développement

Pas de produit final. Cette activité comprend l'identification, la recherche et l'analyse d'un certain nombre de techniques de construction dans les zones côtières et autres activités de développement ainsi que l'évaluation de nouvelles techniques d'avenir telles que la construction en béton armé stratifié. Les résultats obtenus feront l'objet d'une publication destinée à la vente au cours de l'exercice biennal 1990-1991.

1.4 Dangers naturels dans les zones côtières

Produit : Publication technique : Evaluation des effets des dangers naturels sur l'aménagement des zones côtières (quatrième trimestre de 1989).

Sous-programme 2. Mise en valeur des ressources marines dans le cadre de l'économie mondiale

a) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 25.40 à 25.48.

b) Eléments de programme :

2.1 Ressources minérales des mers

Produits : Publications techniques : a) méthodes de prospection des gisements dispersés de la zone économique exclusive et ses applications (troisième trimestre de 1989; b) analyse financière d'une coentreprise d'exploitation de nodules (troisième trimestre de 1988); c) réglementation de la mise en valeur des nodules de manganèse (troisième trimestre de 1989); et d) étude des activités des secteurs publics et privés dans les domaines de l'exploitation des ressources minérales des fonds marins (quatrième trimestre de 1989).

2.2 Informations et données

Produits : Informations et services consultatifs concernant la mise en valeur des ressources marines.

Sous-programme 3. Technologies marines et côtières

a) Référence : plan à moyen terme pour la période 1984-1989 (A/37/6 et Corr.1), paragraphes 25.49 à 25.52.

Eléments de programme :

3.1 Infrastructure technique marine

Pas de produit final. Cette activité consiste à préparer, pour le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, les données nécessaires à l'établissement d'une documentation sur les infrastructures techniques marines, y compris les activités intermédiaires menées par l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'agent d'exécution d'un projet dans ce domaine, dans le cadre de l'Equipe spéciale du Comité administratif de coordination (CAC) sur la science et la technique au service du développement (deuxième trimestre de 1989).

3.2 Acquisition de techniques marines

Pas de produit final. Cette activité consiste en une réunion d'un groupe spécial d'experts, organisée conjointement avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, sur l'acquisition de techniques de prospection marine pour la mise en valeur des ressources au large des côtes en Amérique latine; une publication paraîtra à ce sujet au cours de l'exercice biennal 1990-1991.

Sous-programme 4. Appui au programme

a) Référence : ce sous-programme n'apparaît pas dans la structure du programme dans le plan à moyen terme.

b) Eléments de programme :

4.1 Elaboration et gestion du programme

4.2 Coordination des programmes

4.3 Services fonctionnels nécessaires pour les organes compétents

Produits : Services fonctionnels nécessaires pour a) deux réunions du Groupe d'experts sur les aspects scientifiques de la pollution marine (deuxième trimestre de 1988 et de 1989); et b) une session d'un organe subsidiaire de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) (date à déterminer).

4.4 Appui aux activités marines

Activités opérationnelles : a) Apport fonctionnel aux activités concernant l'évaluation économique et géologique des ressources minérales, y compris des cours de formation financés à l'aide de fonds extra-budgétaires dans le cadre du programme conjoint ONU/COI d'étude des océans en relation avec les ressources non vivantes; b) services fonctionnels d'appui pour des projets de coopération technique tels que le projet YEM/84/T01 - Assistance préparatoire pour l'établissement d'un institut océanographique, phase I (République arabe du Yémen) - en coopération avec l'Unesco; et c) apport fonctionnel et participation à des conférences, séminaires et colloques intergouvernementaux et d'experts organisés au niveau international et régional sur des sujets entrant dans le cadre du programme.

22. En outre, le soin de faire rapport sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine maritime incombera au Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer plutôt qu'au Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité. Cette délimitation des responsabilités, qui apparaît aussi dans les changements de programmes effectués dans le cadre du chapitre 2A.B, n'entraîne pas de transfert de ressources.

2A.D. Missions spéciales

[Voir également : chap. 28, par. 44]

23. Parmi les mesures de réforme qu'il a prises, le Secrétaire général a décidé de transférer les tâches du Bureau des activités opérationnelles hors Siège et des activités d'appui externe, autres que la diffusion des informations, au Département de l'administration et de la gestion (Bureau des services généraux). Etant donné que les programmes 3 (Dépôt de l'ONU à Pise) et 4 [Personnel administratif et technique (personnel des communications)] du chapitre 2A.D ont été administrés par

le Bureau des activités opérationnelles hors Siège et des activités d'appui externe, il est proposé également d'inscrire les fonctions et ressources correspondantes au chapitre 28D (Bureau des services généraux, New York). Cette mesure entraînera le transfert d'un poste d'administrateur (P-5), de 8 postes d'agents locaux et de 31 postes d'agents du Service mobile ainsi que le transfert d'un montant de 285 200 dollars, au titre d'autres objets de dépense, du chapitre 2A.D au chapitre 28D du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.

CHAPITRE 2B. AFFAIRES DE DESARMEMENT

[Voir également : chap. 2A.B, par. 19 et 20]

24. Afin de pouvoir regrouper les services fonctionnels qu'exigent les divers points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale relatifs aux zones et régions de paix et de coopération, le Secrétaire général a décidé de confier au Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité le soin de fournir l'essentiel des services fonctionnels nécessaires au Comité spécial de l'océan Indien. Cette décision a des incidences en matière de programmes tant pour ce département que pour le Département des affaires de désarmement. Au chapitre 2B.B (Département des affaires de désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, l'élément de programme 1.4 "Comité spécial de l'océan Indien" du sous-programme 1 "Délibérations et négociations" devra être modifié comme suit :

1.4 Comité spécial de l'océan Indien

Activités intermédiaires : Contribuer à assurer les services fonctionnels nécessaires pour au moins deux sessions du Comité spécial de l'océan Indien chaque année, pour des sessions de son groupe de travail et pour la conférence sur l'océan Indien s'il est décidé de la tenir au cours de l'exercice biennal 1988-1989.

CHAPITRE 3. AFFAIRES POLITIQUES, TUTELLE ET DECOLONISATION

[Voir également : chap. 1.B.6, par. 8; chap. 1.B.7, par. 9;
chap. 1.B.12, par. 15]

25. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport intérimaire du Secrétaire général (A/42/234), les attributions politiques du Bureau des questions politiques spéciales ont été regroupées dans le Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle, qui fournit également des services d'appui au Commissaire des Nations Unies pour la Namibie et assure le service du Conseil pour la Namibie. Cette mesure impliquera également le transfert au présent chapitre de toutes les ressources actuellement fournies au titre du chapitre 1.B.6 (Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales). En outre, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, les ressources fournies au titre du chapitre 1.B.7 (Groupe des programmes spéciaux d'assistance économique) devront aussi être transférées au présent chapitre en attendant que soit terminé l'examen des dispositions touchant ce domaine.

26. Le nouveau Bureau de la recherche et de la collecte d'informations réunit les fonctions de recherche et d'information dans le domaine politique, notamment certaines des fonctions précédemment remplies par le Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation. L'examen en cours des activités du nouveau Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle ont permis de déterminer quels postes il conviendrait de transférer au nouveau bureau. En conséquence, il est proposé de transférer six postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5 et 2 P-4) ainsi que 10 postes d'agent des services généraux.

CHAPITRE 5A. BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL AU DEVELOPPEMENT ET A
LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

[Voir également : chap. 8, par. 40]

27. Le Secrétaire général a décidé, entre autres mesures, de supprimer le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, dont les fonctions seront reprises par le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services du Secrétariat et par le Bureau du Directeur général.

28. Il est proposé que les activités et les ressources connexes relatives aux services techniques de secrétariat pour les réunions intersecrétariats autres que l'édition et la reproduction des documents soient transférées au chapitre 5A, sous la rubrique "Coopération internationale pour le développement économique et social", nouvelle section D, mécanisme de coordination intersecrétariats :

5A.D. Mécanisme de coordination intersecrétariats

29. Pour faciliter dans la pratique la coordination interorganisations, le Sous-Secrétaire général, qui est adjoint au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, remplira aussi les fonctions de Secrétaire du CAC et de Président de son comité d'organisation.

30. S'agissant du mécanisme de coordination intersecrétariats, le Sous-Secrétaire général est appelé à jouer un rôle central dans l'Organisation pour tout ce qui touche les services techniques nécessaires aux activités interinstitutions. Le Sous-Secrétaire général établit et surveille le programme de travail du CAC et ses projets de rapports ainsi que ceux de son comité d'organisation et surveille leur application. Le Bureau du Sous-Secrétaire général fournira des services techniques de secrétariat autres que des services d'édition et de reproduction de documents au CAC et à son comité d'organisation ainsi qu'aux deux organes subsidiaires - le Comité consultatif pour les questions de fond (Programme) [CCQF (PROG)], qui s'occupe de programmation et de questions connexes, et le Comité consultatif pour les questions de fond (Activités opérationnelles) [CCQF (OPS)].

31. Les activités comprennent notamment les travaux préparatoires et les services techniques de secrétariat nécessaires à environ 20 réunions intersecrétariats, sans compter les réunions et consultations officieuses dont le nombre peut être nettement supérieur à celui des réunions officielles; et la préparation de rapports sur les progrès accomplis et le suivi des décisions des organes intersecrétariats.

32. Le Secrétaire général a également décidé que les chefs du Centre pour les sociétés transnationales et du Centre pour la science et la technique au service du développement lui feront rapport par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales et qu'en ce qui concerne le Centre pour la science et la technique au service du développement, il recommandera que la résolution 34/218 de l'Assemblée générale (Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement) soit modifiée en conséquence. Il est donc proposé de supprimer au chapitre 5A le paragraphe 5A.4 b) iii).

CHAPITRE 6. DEPARTEMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES INTERNATIONALES

[Voir également : chap. 1.B.10, par. 12; chap. 2A.C, par. 21; et chap. 28, par. 43]

33. Les mesures de réforme prises par le Secrétaire général en application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale intéressent le chapitre 6 (Département des affaires économiques et sociales internationales) à plusieurs titres. La plupart des travaux intéressant les affaires maritimes ont été regroupés dans le chapitre 2A.C (Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer), ce qui fait que la plupart des activités prévues dans la partie B.3 (Aspects économiques et techniques des affaires de la mer) du chapitre 6 ont été transférées à ce bureau. Par conséquent, il est proposé de transférer huit postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 2 P-2/1) et trois postes de la catégorie des services généraux (autres classes), ainsi qu'un montant de 109 200 dollars au titre des autres objets de dépense, au chapitre 2A.C du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989.

34. Les fonctions suivantes du Service de l'économie et de la technologie des océans resteraient au Département au titre du programme 1 (Questions et politiques relatives au développement mondial) dans le cadre duquel on ajouterait un nouvel élément de programme au sous-programme 6, comme suit :

Sous-programme 6. Suivi et évaluation des tendances et des problèmes nouveaux

Nouvel élément de programme 6.5 Suivi des tendances économiques mondiales et des questions nouvelles dans les secteurs maritimes

Produits :

i) Rapport au Conseil économique et social sur les tendances et faits nouveaux économiques et techniques dans le domaine des affaires maritimes (à préparer en collaboration avec le Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer) (troisième trimestre de 1989);

ii) Publication technique : Economie comparée de la production de nickel à partir de gisements de latérite terrestres et de nodules polymétalliques des fonds marins (deuxième trimestre de 1989);

iii) Information et données sur les ressources minérales marines intéressant le développement économique mondial.

Produit intermédiaire :

Contribution du secteur des océans au développement : activités de recherche et d'analyse à partir de travaux préliminaires déjà réalisés et conduisant à une publication destinée à la vente au cours de l'exercice biennal 1990-1991. Les travaux seront centrés sur des questions de méthodologie et de définition du secteur des océans, et nécessiteront une importante collecte de statistiques et de données auprès de sources nationales.

Trois postes d'administrateur (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2) et deux postes d'agent des services généraux (autres classes), ainsi qu'un montant de 11 500 dollars au titre des autres objets de dépense, ont été conservés au Département pour mener à bien ces tâches.

35. Les tâches antérieurement exécutées par le Bureau de la planification et de la coordination des programmes au titre de la partie C.1 du chapitre 6 et relatives à la planification, au suivi et à l'évaluation des programmes ont été rassemblées au sein du Département de l'administration et de la gestion, au titre du chapitre 28. Il faudra ainsi transférer au chapitre 28 toutes les activités prévues au programme 1 (Planification des programmes) de la partie C.1 du chapitre 6, ainsi que le produit iii) de l'élément de programme 1.1 (Examen interorganisations et analyse des programmes) du programme 2 (Coordination). Etant donné que les tâches du Bureau se rapportant à la coordination ont été conservées au Département des affaires économiques et sociales internationales, le reste du programme 2 sera maintenu au chapitre 6.

36. Il faudra également transférer du chapitre 6 au chapitre 28 16 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 5 P-4 et 3 P-3) et 10 postes de la catégorie des services généraux (autres classes), ainsi qu'un montant de 105 700 dollars au titre des autres objets de dépense.

37. Les activités portant sur des questions de développement social à l'échelle mondiale sont désormais la responsabilité du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Par conséquent, il est proposé que le programme 5 (Questions de développement social à l'échelle mondiale) du chapitre 6 soit transféré à un nouveau chapitre 6B (Activités portant sur des questions de développement social à l'échelle mondiale) dans le cadre du titre IV (Activités économiques, sociales et humanitaires) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. Toutes les ressources relatives à ce programme, à savoir 52 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur (1 SSG, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 18 P-4, 7 P-3 et 11 P-2/1) et 38 postes d'agent des services généraux (dont 6 de 1re classe), ainsi qu'un montant de 947 900 dollars au titre des autres objets de dépense seraient transférées au nouveau chapitre. Il convient de noter que l'étude du transfert éventuel de responsabilités et de ressources liées à d'autres programmes dans ce domaine n'est pas encore achevée et fera l'objet d'un compte rendu à un stade ultérieur.

38. Les directeurs du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et du Centre pour la science et la technique au service du développement feront rapport au Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales. Cela n'aura aucune incidence budgétaire.

39. Du fait de la redistribution de diverses responsabilités à d'autres chapitres du budget, le chapitre 6, qui comprend actuellement les ressources prévues pour le Département des affaires économiques et sociales internationales, deviendra le chapitre 6A.

Chapitre 8. BUREAU DES SERVICES DU SECRETARIAT POUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

[Voir également : chap. 1.B.3, par. 6 et chap. 5A, par. 28]

40. L'une des mesures de réforme indiquées par le Secrétaire général dans son rapport intérimaire (A/42/234) est le transfert de la plupart des fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales à la partie B.3 du chapitre premier (Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services du Secrétariat, y compris la Division des affaires de l'Assemblée générale et la Division des affaires du Conseil économique et social et des services du Secrétariat). Le reste de ces fonctions a été transféré au chapitre 5A (Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) sous la rubrique "Coopération internationale pour le développement économique et social", dans la nouvelle partie D intitulée "Mécanisme de coordination intersecrétariats". Cela suppose que 20 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 6 P-3 et 1 P-2/1) et 17 postes de la catégorie des services généraux (2 postes de 1re classe et 15 des autres classes), ainsi qu'un montant de 367 900 dollars au titre des autres objets de dépense, soient transférés à la nouvelle division figurant au chapitre premier, et qu'un poste d'administrateur (P-5) et un poste d'agent des services généraux (autres classes), ainsi qu'un montant de 54 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel envoyé en mission, soient transférés au chapitre 5A. Le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales a été dissous et le chapitre correspondant sera supprimé.

Chapitre 23. DROITS DE L'HOMME

[Voir également : chap. 1.B.9, par. 11]

41. Comme il est indiqué plus haut, la direction des activités relatives aux droits de l'homme a été prise en charge par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. On a entrepris une étude sur la structure des effectifs du Centre pour les droits de l'homme et sur l'attribution des activités de programmes pertinentes et des ressources correspondantes, étude dont les résultats seront communiqués à l'Assemblée générale en temps utile. Dans l'intervalle, aucun transfert de fonctions ni de ressources n'est proposé de ce chapitre à un autre.

Chapitre 27. INFORMATION

[Voir également : chap. 1.B.12, par. 15]

42. Le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations qui figure au chapitre premier réunit les fonctions d'information et de recherche dans le domaine politique et dessert notamment les centres d'information des Nations Unies. Le transfert de cette fonction supposera de transférer deux postes d'agent des services généraux (autres classes) du chapitre 27 au chapitre premier. Le tableau d'effectifs révisé et la répartition des ressources par principal objet de dépense figurent aux tableaux 20 et 21 de l'annexe au présent document.

Chapitre 28. ADMINISTRATION ET GESTION

[Voir également : chap. 1.B.8, par. 10 et chap. 6, par. 35 et 36]

43. Les activités du Département ont été suivies et étudiées dans le but de simplifier la structure des services administratifs et des services d'appui, de réduire les doubles emplois et de renforcer les responsabilités, et de supprimer les grades hiérarchiques les plus élevés, afin d'obtenir une plus grande efficacité. Les résultats de cette étude seront pris en compte dans les montants estimatifs révisés qui doivent être soumis à l'Assemblée générale en 1988. Dans l'intervalle, en application des mesures annoncées par le Secrétaire général comme suite à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, les fonctions relatives à la planification, à l'établissement du budget, au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des programmes ont été, comme recommandé, regroupées dans le cadre d'une structure cohérente. Il a fallu pour cela transférer au Département les fonctions connexes qui relevaient du chapitre 6 (Département des affaires économiques et sociales internationales) ainsi que les ressources nécessaires.

44. Par ailleurs, les tâches du Bureau des activités opérationnelles hors Siège et activités d'appui externe (autres que la diffusion d'informations) ont été intégrées à celles du Département de l'administration et de la gestion dans le cadre du Bureau des services généraux. Il convient donc de redéployer les ressources correspondantes prévues au chapitre 1.B.8 (Bureau des activités opérationnelles hors Siège et activités d'appui externe) et au chapitre 2A.D (Missions spéciales) au titre du Dépôt des Nations Unies à Pise et du personnel administratif et technique (personnel chargé des communications), puisque le personnel et les activités de ces deux unités administratives étaient administrés par le Bureau des activités opérationnelles hors Siège et activités d'appui externe. Une division distincte pour les activités opérationnelles hors Siège et les activités d'appui externe sera donc créée au chapitre 28D, ce qui ajoutera à ce chapitre un nouveau programme dont il sera tenu compte en temps voulu dans les propositions du plan à moyen terme pour 1990-1995.

45. La nouvelle division fournira, en étroite coopération et coordination avec le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, un appui administratif et logistique aux missions spéciales, aux opérations de maintien de la paix, aux missions de secours et aux autres missions sur le terrain que le Secrétaire général pourra ordonner. A cette fin, la Division sera organisée de manière à comprendre :

a) Un groupe du Service mobile chargé de l'administration des membres du personnel de la catégorie du Service mobile;

b) Une section administrative (Forces de maintien de la paix) chargée de fournir un appui sur les plans administratif, budgétaire, financier, logistique et en ce qui concerne le personnel aux missions de maintien de la paix, telles que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre;

c) Une section administrative (missions) chargée de fournir le même type d'appui aux missions d'observateurs établies, telles que l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; en outre, la section administrative (missions) fournira un appui administratif aux missions de visite autorisées par le Conseil de sécurité et aux réunions organisées par d'autres organes, notamment par le Comité spécial contre l'apartheid;

d) Le Dépôt de l'ONU à Pise, en tant que dépôt central pour le matériel et les fournitures; et

e) Le personnel administratif et technique, qui comprend essentiellement les agents du Service mobile chargés des communications (opérateurs radio et techniciens radio) à l'Office des Nations Unies à Genève, au Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi, à la Station de l'ONU à Lusaka et aux sièges des commissions régionales.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

2/ Ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 7 (A/42/7).

3/ Ibid., Supplément No 6 (A/42/6).

Annexe

TABLEAUX RECAPITULATIFS

Tableau 1.

Mesures appliquées jusqu'à présent comme suite à la résolution
 41/213 de l'Assemblée générale : éléments comportant des
 incidences budgétaires

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>Chapitre</u>	<u>Projet de budget- programme initial proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1988-1989</u>	<u>Projet de budget- programme révisé proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1988-1989</u>	<u>Total augmentation/ diminution</u>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	41 947,5	43 749,9	1 802,4
2A.B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité	10 942,7	10 391	(551,7)
2A.C. Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour le droit de la mer	5 889,4	7 067,8	1 178,4
2A.D. Missions spéciales	52 827,6	48 777,6	(4 050)
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	30 301,7	31 326,6	1 024,9
5A. Bureau du Directeur général au dévelop- pement et à la coopération économique internationale	3 627,9	3 886,1	258,2
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	54 477,3	-	(54 477,3)
6A. Département des affaires économiques et sociales internationales	-	40 651,8	40 651,8

/...

Tableau 1 (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Projet de budget- programme initial proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1988-1989</u>	<u>Projet de budget- programme révisé proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1988-1989</u>	<u>Total augmentation/ diminution</u>
6B. Questions de dévelop- pement social à l'échelle mondiale	-	9 772,1	9 772,1
8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	4 209,3	-	(4 209,3)
27. Information	75 869,6	75 745	(124,6)
28. Administration et gestion	344 108,2	352 833,3	8 725,1
Total	<u>624 201,2</u>	<u>624 201,2</u>	<u>-</u>

Tableau 2.

Propositions révisées pour l'exercice biennal 1988-1989

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<u>Chapitre</u>	<u>Projet de budget- programme initial proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1988-1989</u>	<u>Projet de budget- programme révisé proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1988-1989</u>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	41 947,5	43 749,9
2A. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	82 448,4	79 025,1
2B. Affaires de désarmement	9 075,7	9 075,7
3. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	30 301,7	31 326,6
4. Organes directeurs (activités économiques et sociales)	1 188	1 188
5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	3 627,9	3 886,1
5B. Bureau de liaison des commissions régionales	653,9	653,9
6. Département des affaires économiques et sociales internationales	54 477,3	-
6A. Département des affaires économiques et sociales internationales	-	40 651,8
6B. Questions de développement social à l'échelle mondiale	-	9 772,1
7. Département de la coopération technique pour le développement	19 810,4	19 810,4
8. Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	4 209,3	-

Tableau 2 (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Projet de budget- programme initial proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1988-1989</u>	<u>Projet de budget- programme révisé proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1988-1989</u>
9. Sociétés transnationales	9 599,5	9 599,5
10. Commission économique pour l'Europe	30 156,6	30 156,6
11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	33 362,9	33 362,9
12. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	40 486,8	40 486,8
13. Commission économique pour l'Afrique	44 023	44 023
14. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	33 015,9	33 015,9
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	65 805,8	65 805,8
16. Centre du commerce international	12 274,8	12 274,8
17. Centre pour la science et la technique au service du développement	4 037,7	4 037,7
18. Programme des Nations Unies pour l'environnement	10 611,2	10 611,2
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	8 408,5	8 408,5
20. Contrôle international des drogues	6 977,8	6 977,8
21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	36 672,6	36 672,6
22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	6 300,7	6 300,7
23. Droits de l'homme	14 242,8	14 242,8
24. Programme ordinaire de coopération technique	31 147,1	31 147,1

Tableau 2 (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Projet de budget- programme initial proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1988-1989</u>	<u>Projet de budget- programme révisé proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1988-1989</u>
25. Cour internationale de Justice	11 191,3	11 191,3
26. Activités juridiques	16 132,2	16 132,2
27. Information	75 869,6	75 745
28. Administration et gestion	344 108,2	352 833,3
29. Services de conférence et bibliothèques	309 201,9	309 201,9
30. Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	3 459,6	3 459,6
31. Contributions du personnel	268 504	268 504
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	18 041,8	18 041,8
Total	<u>1 681 372,4</u>	<u>1 681 372,4</u>
